

# Création d'une micro Crèche

de 20 berceau



## Legislation microcrèche

Le taux d'encadrement est le ratio de nombre d'enfants par professionnel-les. Dans les crèches, il doit avoir :

Un encadrant pour 5 enfants qui ne marchent pas.

Un encadrant pour 8 enfants qui marchent.

En effet, un bébé demande plus d'attention par rapport à un enfant sachant marcher, qui fait preuve de plus d'autonomie, d'où un taux d'encadrement variant en fonction de l'âge des enfants. Dans les crèches d'entreprises, le nombre de professionnels est bien souvent supérieur aux préconisations de la PMI pour un meilleur encadrement lors des activités.

De plus, au moins deux professionnels assurent chaque jour l'ouverture et la fermeture de la structure. Cette réglementation permet d'assurer la sécurité des enfants.

En crèche, les équipes sont pluridisciplinaires. Chaque professionnel est expert dans son domaine : il y a par exemple le spécialiste de la petite enfance et du développement de l'enfant (l'éducateur de jeunes enfants), le spécialiste des soins et de l'hygiène du tout-petit (l'auxiliaire de puériculture), le spécialiste de l'accueil du jeune enfant (l'auxiliaire petite enfance)...

Deux catégories principales de professionnels interviennent dans les établissements ou services d'accueil d'enfants de moins de six ans :

– le directeur de l'établissement et éventuellement son adjoint (si plus de 60 places) qui sont des professionnels dont la fonction est d'organiser le cadre de travail, d'encadrer et de soutenir ceux qui sont en relation directe avec les enfants.

– des professionnels assurant des fonctions d'accueillants : puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants...

Pour les structures de 21 à 40 places, le directeur doit être une puéricultrice justifiant de 3 ans d'expérience ou encore un éducateur de jeunes enfants justifiant de trois ans d'expérience professionnelle et dans ce dernier cas, il doit s'adjoindre le concours d'une puéricultrice ou d'un infirmier justifiant d'un an d'expérience auprès des jeunes enfants (article R. 2324-34 et R. 2324-35 du code de la santé publique). En revanche, pour les structures d'une capacité d'accueil inférieure à 20 places, la direction pourra être assumée par une puéricultrice ou par un éducateur de jeunes enfants, tous deux devant justifier de 3 ans d'expérience professionnelle.

### En cas d'incident

Un enfant mordu, une professionnelle qui tombe avec un bébé dans les bras... L'accueil des tout-petits en collectivité comprend des risques. Mais, quels que soient l'accident et sa cause, la structure engage sa responsabilité et est donc censée actionner son assurance pour indemniser le dommage.

Dans certaines situations, la responsabilité pénale d'un professionnel peut être également engagée. C'est lorsqu'on caractérise qu'une infraction a été commise à l'occasion du dommage : le non-respect d'une norme, le manquement à une obligation de surveillance... Le professionnel doit répondre de cette infraction devant la société et est alors susceptible d'être condamné pour blessures (ou homicide) involontaires.



# Note d'intention

Suite au projet d'ouverture dans la commune d'Étampes (Essonne) d'une crèche, les propriétaires de la crèche souhaitent faire sous-traiter à une société la réalisation de la campagne de communication print et digitale et aussi la formation des salariés aux moyens de communication que l'on va leur donner et à ces règles d'utilisation.

## 1. PRÉSENTATION DU PROJET.

Le nom de la crèche choisi est : Les p'tits Loups.

Cette crèche a plusieurs spécificités.

Elle est spécialisée dans la recherche du bien-être avec une alimentation bio destinée aux enfants, à l'utilisation de matériaux recyclables comme des jouets ou du mobilier en bois et la crèche cherche aussi à faire découvrir la nature par le biais d'ateliers comme le petit potager ainsi que des « ateliers du goût ».

Le public visé sont les nouveaux ou futurs parents.

## 2. LES PARTENAIRES

1) La Protection maternelle et infantile d'Étampes

### Print

plusieurs fiches (sur le langage...).

### Web

- maquette du site internet.
- maquette de l'appli mobile.

### Une formation

- professionnel de la petite enfance.

